FONDATION DU PATRIMOINE

Pass patrimoine

Présentation du dispositif



© Franck Charel

La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine est le **premier acteur de la générosité en France en faveur du patrimoine.**



EXPÉRIENCE

30 ans d'expertise
44 000 projets accompagnés



GARANTIE

Des comptes publics contrôlés par la cour des comptes



NOTORIÉTÉ

Des projets d'envergure : Notre-Dame de Paris, Loto du patrimoine



ANCRAGE

Un réseau de 1 300 salariés et bénévoles en France métropolitaine et Outre-mer

La Fondation du patrimoine veut aider à rendre la découverte du patrimoine plus simple, plus accessible et plus vivante pour le grand public.

Présentation du dispositif



© Thomas Jorion

Présentation du dispositif



POUR LES **ABONNÉS**

L'utilisateur achète un pass sur la plateforme du Pass patrimoine.

Abonnement **mensuel** avec engagement de 3 ou 12 mois

4 formules différentes : **solo, couple ou famille (1 ou 2 adultes)**

Ce pass lui donne accès sans surcoût :

aux **sites** partenaires

aux **événements** organisés par ces sites

Présentation du dispositif

POUR LES **PROPRIÉTAIRES**

1. UNE NOTORIETE **ACCRUE**

- Bénéficier de la visibilité offerte par la **plateforme numérique du Pass patrimoine**

2. UNE SOURCE DE **REVENUS ADDITIONNELS**

- Percevoir **une rémunération pour chaque visiteur accueilli**, générée par l'utilisation du Pass, sans impact sur les conditions habituelles de visite.

3. DES NOUVEAUX CANAUX DE **COMMUNICATION**

- Accéder à des **opportunités de communication** via le webzine et les réseaux sociaux Pass patrimoine ainsi que le magazine *Mission Patrimoine.*

4. UN ACCES A **L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FONDATION**

- Être mis en relation avec les délégués de la Fondation du patrimoine, **porte d'entrée vers des dispositifs de financements.**

Fonctionnement et avantages pour le site



© Franck Charel

Fonctionnement et avantages pour le site

REVERSEMENT MENSUEL

Plein tarif de 0 à 15 → **80 % reversé au site**

Plein tarif > 15 € → **70 % reversé au site**

50% du tarif plein sera reversé pour chaque visiteur mineur

Quelle que soit sa situation, **chaque site pourra** :

- Indiquer ses **horaires d'ouverture**
- Mettre des **photos et texte** de présentation
- Préciser les **visites et évènements** qui font partie de l'offre Pass patrimoine
- Suivre ses **réservations** (si applicable)
- Suivre ses **reversements**

Fonctionnement et avantages pour le site

Chaque visite est comptabilisée via un **système de contrôle** fourni par la Fondation du patrimoine.

VISITE NE NÉCESSITANT PAS **DE RÉSERVATION**

- La Fondation du patrimoine fournit un **QR code physique** à installer à l'entrée du site.
- L'abonné scanne le QR code à l'entrée, afin de vérifier la **validité de son pass** et permettre ainsi le **reversement** au gestionnaire du site.



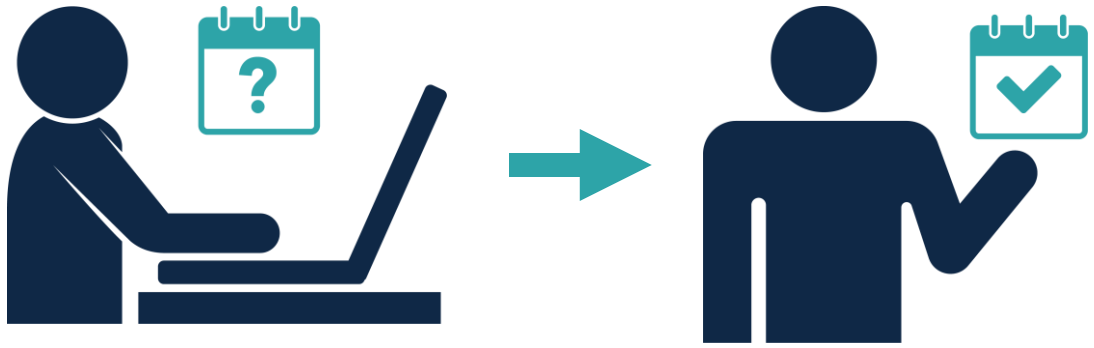
Reversement par la Fondation du patrimoine

Le gestionnaire du site n'aura pas à scanner la carte Pass patrimoine. Il devra simplement vérifier visuellement la validité du pass sur l'écran de l'abonné.

Fonctionnement et avantages pour le site

VISITE NÉCESSITANT **UNE RÉSERVATION MAIS SITE NON ÉQUIPÉ EN BILLETTERIE**

- La Fondation du patrimoine proposera un **petit logiciel de billetterie** pour permettre de recevoir des réservations en ligne (et non uniquement au téléphone ou par email).
- Les abonnés pourront **réserver un créneau** directement sur le site de la Fondation, ce qui enverra une notification / demande de validation au gestionnaire du site.



Fonctionnement et avantages pour le site

VISITE NÉCESSITANT **UNE RÉSERVATION MAIS SITE NON ÉQUIPÉ EN BILLETTERIE**

- La Fondation du patrimoine fournit un **QR code physique** à installer à l'entrée du site.
- L'abonné scanne le QR code à l'entrée, afin de vérifier la **validité de son pass** et permettre ainsi le **reversement** au gestionnaire du site.



Reversement par la Fondation du patrimoine

Le gestionnaire du site n'aura pas à scanner la carte Pass patrimoine. Il devra simplement vérifier visuellement la validité du pass sur l'écran de l'abonné.

Fonctionnement et avantages pour le site

VISITE NÉCESSITANT **UNE RÉSERVATION DANS UN SITE ÉQUIPÉ AVEC SA PROPRE BILLETTERIE**

- Le site de la Fondation du **patrimoine redirigera vers le site de billetterie** du site partenaire.

 Seul besoin : rajouter une option "réservation gratuite Pass patrimoine"



Fonctionnement et avantages pour le site

VISITE NÉCESSITANT **UNE RÉSERVATION DANS UN SITE ÉQUIPÉ AVEC SA PROPRE BILLETTERIE**

- La Fondation du patrimoine fournit un **QR code physique** à installer à l'entrée du site.
- L'abonné scanne le QR code à l'entrée, afin de vérifier la **validité de son pass** et permettre ainsi le **reversement** au gestionnaire du site.



Reversement par la Fondation du patrimoine

Le gestionnaire du site n'aura pas à scanner la carte Pass patrimoine. Il devra simplement vérifier visuellement la validité du pass sur l'écran de l'abonné.

Prochaines étapes



© Franck Charel

Prochaines étapes

FÉVRIER - MARS 2026

Envoi des **conventions** pour signature

MARS-AVRIL 2026

Installation & formation aux outils
(contrôle d'accès + plateforme)

JUIN 2026

Lancement national
et arrivée des premiers visiteurs

FONDATION DU PATRIMOINE

En partenariat avec :

LA DEMEURE HISTORIQUE
et sa FONDATION MÉRIMÉE